

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/139**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 37 | 37 | 21 |

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 02/12/2024 |

| |
|-------------------------|
| Date d'affichage |
| |

| |
|---------------------------------|
| Objet de la Délibération |
|---------------------------------|

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (20) : - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Maria GAROBY - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI –Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI - Angèle NERI - José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI- Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI -

Pouvoirs (1) : Maryline MASSONI donne pouvoir à Muriel BELTRAN

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Anne-Marie NATALI - Pierre NATALI - Gabriel PASQUALI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Effacement d'une dette conformément à une décision de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un abonné. Cet abonné avait, au profit de la Régie des Eaux et de l'assainissement une dette correspondant aux factures d'eau suivantes : 2021-001-003819/2021-009-009245/2022-006-003938/2022-016-009706/2023-001-004122/2023-010-009994/2024-002-004162 du 05/10/2021 au 02/08/2024 d'une valeur totale de 1202.59 € pour un branchement sur la commune de Borgo

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Corse et de la décision du Tribunal d'Instance prise le 24/09/2024, la Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, APPROUVE :

- L'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 1202.59 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président
Jean DOMINICI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20241216-2024-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

| |
|---|
| Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture |
| LE : <input type="text"/> |
| Et publication ou notification |
| DU : <input type="text"/> |